

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 17/06/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110610-53401-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

**ACQUISITION D'UN APPARTEMENT SIS 1, RUE DE COPENHAGUE À ELANCOURT
POUR LES BESOINS DU CENTRE MATERNEL DE PORCHEFONTAINE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 12 mars 2009 portant plan de relance,

Vu l'avis de France domaine en date du 26 avril 2011,

Vu la proposition d'achat signée le 14 mars 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'acquérir un appartement de type T2 (lot 0040) d'une superficie de 46,72 m², sis 1 rue de Copenhague à Elancourt. Il est situé en rez-de-chaussée surélevé d'une résidence de quatre étages des années 1990. Il comprend une entrée, un séjour, une cuisine fermée, une chambre, une salle de bains, un WC et un parking en sous sol (lot 0020).

Fixe le prix d'acquisition à 153 000 euros, et les frais d'agence à la charge du Département à 7 500 euros.

Dit que ce bien est destiné au Centre Maternel de Porchefontaine.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer l'acte et tout document à intervenir concernant cette opération d'acquisition.

Précise que les frais de notaire sont estimés à 2% du prix de vente et seront supportés par le Département.

Dit que le prix de vente et les frais de notaire sont inscrits au chapitre 21 article 21318 du budget départemental.

Dit que les crédits nécessaires au paiement des frais d'agence sont inscrits au chapitre 011 article 62268 du budget départemental.